

Compte rendu de la 2e édition des Rencontres de l'ADCV du 27 mars 2024

Le Comité de l'ADCV est honoré par la forte participation des communes vaudoises à la deuxième édition des Rencontres de l'ADCV sur le sujet : « Transition énergétique : quelles solutions pour ma commune ? ». Ce nouveau succès, qui fait suite à une première édition réussie en septembre 2023, confirme que les Rencontres de l'ADCV sont devenues un rendez-vous incontournable des petites et moyennes communes. Ce sont en effet une centaine d'élus représentant près de 80 communes vaudoises qui ont assisté, le 27



mars à Penthelaz, à la présentation de M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos sur l'avant-projet de loi sur l'énergie et les soutiens à disposition des communes, ainsi qu'aux retours d'expérience de MM. Bruno Dard et Jerome De Benedictis, respectivement Municipal de Signy-Avenex et Syndic d'Echandens.

En introduction, les participants ont été accueillis par **M. Didier Chapuis, Syndic de Penthelaz**, lequel a présenté les nombreuses qualités de sa commune, deuxième du Gros-de-Vaud en nombre d'habitants. C'est ensuite le



Président de l'ADCV, M. Michel Buttin qui s'est adressé à la salle. Il a rappelé l'objectif des Rencontres de l'ADCV : permettre les échanges d'expérience entre élus et apporter des pistes d'actions concrètes. Ces Rencontres s'inscrivent dans l'ADN de proximité et de partage de l'ADCV, partenaire des petites et moyennes communes. Il a par ailleurs souligné les défis et questionnements que posent la transition énergétique pour ces dernières, que ce soit en termes de priorités ou de moyens financiers et humains.

Dans sa présentation, **M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos** a commencé par rappeler les grands axes et mesures phares de la nouvelle loi sur l'énergie, dont la phase parlementaire devrait démarrer au courant du printemps 2024. En guise d'introduction, il a encore souligné que des dérogations générales seraient possibles pour trois motifs, notamment en cas de coûts ou moyens de mise en œuvre disproportionnés pour le propriétaire. M. Venizelos a également annoncé qu'un autre motif de dérogation serait ajouté pour les bâtiments ayant une faible consommation, suite à la consultation. Celui-ci a ensuite concentré son exposé sur le rôle des communes et les soutiens à leur disposition, mettant également l'accent sur les retours de consultation. Dans le contexte de la nouvelle loi sur l'énergie, le rôle des communes est double, à savoir en tant que propriétaires d'une part et d'autorités ou planificatrices d'autre part.

Concernant l'assainissement des « bâtiments énergivores », ce sont entre 700 et 800 bâtiments communaux classés F et G qui devront être rénovés d'ici 2040. Les communes devront également remplacer les chauffages fossiles en fin de vie de leurs bâtiments, dont le nombre est ici estimé à 1'500. Il n'existe sous cet angle pas d'obligations supplémentaires pour les communes, qui seront traitées comme tout propriétaire. Dans tous les cas, des dérogations seront possibles pour les situations particulières. Cela étant, des soutiens spécifiques seront proposés aux communes, notamment sous la forme d'une subvention pour assistance à maîtrise d'ouvrage. Par ailleurs, M. le Conseiller d'Etat a rappelé que les communes pouvaient bénéficier de subventions par le biais du Programme Bâtiments à l'instar des autres propriétaires. Or il semblerait que les communes fassent peu appel à ce Programme, puisque ce sont « seulement » CHF 13.3 Mios qui ont été versés aux communes entre 2018 et 2022. Au sujet des retours de consultation, il a été annoncé deux modifications probables du projet de loi, à savoir la différenciation de certaines dispositions selon qu'il s'agisse de petits ou grands propriétaires, respectivement l'introduction de conventions d'objectifs permettant de planifier les travaux au niveau du parc d'immeubles.

Eu égard au rôle de planificatrice des communes, M. le Conseiller d'Etat a souligné l'importance du recours prioritaire aux énergies locales. Il est donc important que les communes connaissent et mettent en valeur les



énergies locales via leurs plans d'affectation, en y intégrant des règles de priorisation. Pour ce faire, elles peuvent bénéficier de soutiens financiers et techniques en matière de planification énergétique et édicter des obligations de raccordement aux réseaux de chauffage à distance. A également été rappelé le devoir d'exemplarité des communes, en tant qu'autorités, notamment en matière d'économies d'énergie et d'actions de sensibilisation. L'Etat propose à ce titre une subvention spécifique aux communes pour

réaliser un concept d'éclairage public. Concernant l'installation de bornes de recharge, un assouplissement de l'obligation est prévu, par exemple pour les grands parkings de salles communales, suite à la consultation. Cela avait notamment été demandé par l'ADCV dans sa prise de position. Des outils supplémentaires et facilitations seront par ailleurs introduits pour les communes, notamment la possibilité pour ces dernières de prélever une redevance sur les réseaux gaziers et thermiques pour financer la transition énergétique.

Suite à cette présentation captivante et ses informations inédites concernant les retours de consultation, ce fut au tour de deux communes membres de l'ADCV, petite et moyenne, de partager leurs expérience et pistes d'actions dans le domaine de la transition énergétique. La première présentation a été celle de **M. Bruno Dard, Municipal de Signy-Avenex** (606 habitants) et Responsable de l'environnement à Région de Nyon, lequel a présenté avec humour et pragmatisme la réalité d'une petite commune. De par les particularités de Signy-Avenex, notamment le fait que la commune ne possède pas de bâtiments (à l'exception de l'église), M. Dard a insisté sur la sensibilisation et l'accompagnement de la population, ainsi que l'exemplarité, notamment en matière d'éclairage public. Concernant le premier volet, la Municipalité de Signy-Avenex, qui a élaboré un PECC, a organisé des séances avec la population et le conseil général. Il en est ressorti un objectif ambitieux de 70% des toits éligibles équipés d'ici à 2030, fixé en concertation avec la population. La pratique a également démontré la nécessité pour la Municipalité d'accompagner ses citoyens, par exemple en favorisant la mise en réseau et en

organisant des séances avec les propriétaires. En ce qui concerne le second volet, M. Dard a encouragé les autres communes à mettre en œuvre un concept d'éclairage public, dans une approche d'exemplarité et de réduction du gaspillage énergétique. La Municipalité a ainsi mis en œuvre une démarche participative, permettant aux habitants de choisir les nouveaux luminaires. A cet égard, il a rappelé que des subventions sont à disposition des communes que ce soit pour la phase d'étude ou l'installation des luminaires. M. Dard a conclu par la formule suivante « nous agissons plus qu'attendu et moins qu'on ne le voudrait », constatant ainsi que, même avec peu de moyens, une commune peut agir à son niveau en faveur de la transition énergétique.



Le deuxième partage d'expérience a été proposé par **M. Jerome De Benedictis, Syndic d'Echandens** (2'910 habitants), Président de Région Morges et Député. Dans la continuité des propos du Municipal de Signy-Avenex, la présentation de M. De Benedictis a mis l'accent sur la relation avec les citoyens avec le titre « Embarquer la population avec la Municipalité pour réussir la transition ». La démarche en matière de transition énergétique a été présentée en 3 étapes : se lancer, mettre en œuvre et communiquer. Concernant la première étape, M. De Benedictis a recommandé, pour se lancer, de concevoir un PECC et un plan d'actions concret sur la base d'un diagnostic des mesures déjà en œuvre sur la commune. Cela permettra à la Municipalité d'identifier les soutiens cantonaux, notamment financiers, et accompagnements possibles. La Municipalité d'Echandens a ainsi développé une politique dédiée de transition énergétique, en créant un dicastère, une commission consultative, ainsi qu'une identité propre au projet. Elle a également défini des objectifs mesurables et concrets permettant d'évaluer les progrès, ce qui est indispensable pour garantir le suivi des actions.



Pour l'étape suivante de mise en œuvre, M. De Benedictis a souligné les trois fondements complémentaires de la transition que sont l'information, l'incitation et la contrainte. Pour ce dernier fondement, le Syndic d'Echandens a expliqué qu'il s'agissait parfois d'un sujet tabou, a fortiori dans une petite ou moyenne commune, mais que la Municipalité devait avoir l'honnêteté d'affirmer que, même si les deux autres volets seront privilégiés, des politiques contraignantes devront également être mises en œuvre. Pour garantir

l'information de la population, la Commune d'Echandens a créé un site internet dédié (<https://horizon.echandens.ch>) regroupant tous les objectifs, ainsi que les subventions et aides à disposition des citoyens. Concernant le volet d'incitation et la politique de subventions, M. De Benedictis a expliqué que la

Municipalité s'est en partie alignée sur les subventions existant au niveau cantonal ou fédéral, afin de simplifier l'analyse des critères d'octroi et éviter une surcharge administrative. Revenant au volet nécessaire de contrainte, il a été rappelé le rôle de planificatrice des communes, qui sont habilitées à fixer des exigences énergétiques dans leurs plans d'affectation, par exemple des obligations de raccordement. Elles ont également la possibilité de prélever des taxes incitatives, permettant par ailleurs de financer la transition énergétique. M. De Benedectis a fini sa présentation par un appel à intégrer la population à la démarche par une communication structurée par des actions participatives et en recourant à tous les canaux à disposition. Il recommande également de sensibiliser la population au fait que la plupart des mesures sont simples et peu chères (voire rentables), tout en mettant en place un accompagnement pour les mesures plus complexes (travaux, etc.). Quant au coût de cette politique pour la Commune d'Echandens, celui-ci s'élève à environ CHF 60'000 annuels pour l'accompagnement et les mesures (communication, audit, etc.). Quant aux subventions communales, une allocation initiale de CHF 200'000 y a été affectée, le fonds étant ensuite alimenté par le budget ou par préavis.

Suite à ces présentations qui ont su captiver le public, les trois intervenants ont été rejoints pour la table ronde par M. Alain Jaccard, Vice-Président de l'ADCV et responsable en son sein du dicastère énergie. Celui-ci a tout d'abord rappelé en quelques mots la prise de position de l'ADCV relative au projet de nouvelle loi sur l'énergie. Il a constaté avec satisfaction que plusieurs des remarques de l'ADCV avaient été prises en compte dans le cadre des retours de consultation et modifications du projet évoquées par M. le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos lors de son exposé. Ces remarques avaient notamment trait aux coûts représentés par la rénovation des bâtiments communaux (patrimoine administratif) et aux exigences excessives en matière d'installation de bornes de recharge.



Ce rappel a ensuite laissé place aux questions du public, lesquelles ont notamment porté sur le rôle d'accompagnement des communes, par exemple lors de l'installation de panneaux photovoltaïques par les habitants. Ont également été abordées la problématique de l'incapacité du réseau à absorber par endroit la production électrique solaire, respectivement la nécessité d'impliquer les distributeurs, ainsi que les politiques de subventionnement communales. A la fin de ces échanges, le Président de l'ADCV a

chaleureusement remercié les intervenants pour leur participation, ainsi que la Municipalité de Penthaz pour sa générosité. Un apéritif convivial est ensuite venu clôturer la soirée.

Notre Secrétaire général, Loïc Hautier (loic.hautier@adcv.ch), ainsi que notre Vice-Président, Alain Jaccard (alain.jaccard@denens.ch), restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.